

# ROBERT BADINTER

L'HUMANITÉ  
EN  
HÉRITAGE





# ÉDITO



Il est des noms qui traversent le temps non comme de simples repères historiques, mais comme de véritables boussoles morales. Robert Badinter est de ceux-là. Son entrée au Panthéon, lieu où la République honore ses grandes figures, ne constitue pas seulement une reconnaissance nationale : elle nous invite à interroger l'héritage qu'il nous transmet.

Pourtant, en ce début d'année, lorsque j'évoque l'entrée de Robert Badinter au Panthéon, le constat est saisissant : à peine trois élèves disent connaître son nom. Comment une personnalité aussi essentielle de notre histoire récente peut-elle être à ce point absente des mémoires ? Ce décalage entre l'ampleur de son engagement et l'oubli dans lequel il semble être tombé chez les jeunes générations nous a interpellés.

C'est précisément ce constat qui est à l'origine de cette revue. À travers ce travail, nous avons voulu permettre aux élèves de découvrir l'homme, de comprendre ses combats et de s'appropriier les valeurs qu'il a défendues.

Car l'humanité, chez Badinter, n'est jamais un mot abstrait. Elle se conquiert, se défend, s'éprouve.

Elle s'incarne dans des luttes concrètes : l'abolition de la peine de mort, la défense inlassable des droits fondamentaux, l'attachement profond à la justice et à l'État de droit. Elle se nourrit aussi d'une mémoire intime et collective, marquée par la tragédie de la Shoah, qui a façonné son engagement et nourri sa vigilance face aux dérives de l'histoire.

Ce numéro spécial, *L'Humanité en héritage*, s'inscrit dans cette exigence : comprendre cet héritage, c'est réfléchir à ce que signifie être citoyen aujourd'hui. Les élèves se sont ainsi emparés de cette figure à la fois politique, juridique, intellectuelle et littéraire, en explorant les multiples facettes de son parcours.

Ils interrogent l'homme et son histoire, explorent la mémoire de la Shoah, rencontrent des acteurs du monde judiciaire, visitent des lieux de mémoire et de justice, travaillent l'écriture. Ici, les valeurs prennent corps. Ils découvrent que la justice n'est jamais acquise, que la République se construit chaque jour, et que la parole peut être une arme au service du droit.

Mais ce projet est aussi un acte de transmission. En s'appropriant les combats de Robert Badinter, les élèves ne se contentent pas de les étudier : ils les prolongent. Ils deviennent, à leur tour, les dépositaires d'un héritage exigeant, fait de vigilance, de courage et de responsabilité.

La panthéonisation de Robert Badinter ne doit pas figer sa mémoire dans la pierre. Elle doit, au contraire, la rendre vivante. Car honorer un homme, c'est avant tout faire vivre les idées qu'il a portées.

À l'heure où les principes fondamentaux sont fragilisés, où les discours de haine resurgissent, où la justice est parfois remise en question, il nous appartient de faire de cet héritage une force d'action.

L'humanité, comme l'a montré Badinter, est un combat quotidien.

Que ce numéro soit ainsi une invitation : à comprendre, à réfléchir, mais surtout à s'engager.

L'humanité en héritage n'est pas un acquis. C'est une promesse à tenir.

# SOMMAIRE

1. Chronologie : Robert Badinter	
• Dates importantes	p.5
2. Parcours de vie	
• Une vie	p.7
• Simon Badinter	p.8
• L'influence paternelle	p.9
3. Ses combats	
• L'avocat	p.11
• Le procès de P. Henry	p.12
• L'abolition de la peine de mort	p.13
• Les droits fondamentaux	p.14
• Une justice au service de l'humanité	p.15
• Rencontre avec Fanny Lainé, magistrate	p.16
4. Son oeuvre littéraire	
• Badinter, l'écrivain	p.17
• Quand le théâtre rencontre le droit	p.18
5. La reconnaissance	
• Sa panthéonisation	p.19
6. Paroles de Robert Badinter	
• Discours et écrits	p.20



**Directrices de publication :**  
Coralie SURGET, Françoise OLHAGARAY

**Participants :**  
La classe de T1 du lycée Galilée de Combs-la-Ville:  
ALLOT Ethan  
ATTAR MEGTIT Lamya  
AUMAGE Suzie  
BACHELIER Ilan  
BLANQUET Lyséa  
CHIKH Mélissa  
CODET Sarah  
DIKICI Lina  
DIOP Yaye-Zeynab  
DORCA Grégory  
DOUEL Mateo  
EVAIN Lisa  
FRANCES Maxime  
GUILLOTEAU Clotilde  
GUILLOU Arwen  
HAMOUDA Amira  
KHEDIMI Alliyah  
KIRCALI Mélissa  
KIS Carla  
LAKHDAR EZZINE Amelyss  
MAGNIN Ninon  
MAIZ Yasmine  
MAUGER-TENZA Camille  
MINGUET Marion  
NOOR Ayyzah  
PICHON Luna  
ROBERT Ysée  
SEDRATI Malak  
SRIMOORTHYVEL Sivetha  
STOLZ-BOUCHARIN Zoé  
VALMORIN-CUCHE Sohann  
VARNICA Eva  
VO-BAROUCHE Camille  
VOLA Ronan

**Mise en page :**  
Directrice artistique, Suzie AUMAGE,  
Assistante, Zoé STOLZ-BOUCHARIN

Relecture  
Joseph DAUZAT, Françoise OLHAGARAY

# Chronologie : Robert Badinter

**30 mars 1928** : né à Paris

**1951** : Devient avocat à la Cour de Paris

**1972** : Publie « *L'Exécution* », un essai contre la peine de mort

**23 juin 1981** : Nommé Garde des Sceaux par François Mitterrand

**1986-1995** : Préside le Conseil Constitutionnel

**9 février 2024**: meurt à Paris

**décembre 1943**: Arrestation et déportation de son père à Sobibor

**1965**: devient professeur à la Faculté de Droit de Besançon, puis de Paris

**1977** : Assure la défense de Patrick Henry, accusé du meurtre d'un enfant, et obtient la perpétuité au lieu de la guillotine

**9 octobre 1981**: Fait adopter à l'Assemblée Nationale l'abolition de la peine de mort

**2000-2020** : S'engage activement pour la mémoire de la Shoah, notamment au Mémorial de la Shoah

**9 octobre 2025**: Entrée au Panthéon



# PARCOURS DE VIE



(Robert Badinter)

## L'ENFANCE DE ROBERT BADINTER

Elle est marquée par les événements tragiques de la Seconde Guerre mondiale. Son père, Simon Badinter, est arrêté le 9 février 1943 à Lyon et déporté le 25 mars 1943 vers le centre de mise à mort de Sobibor où il est assassiné dès son arrivée.

Cette tragédie marque profondément Robert Badinter et joue un rôle déterminant dans son engagement futur en faveur des droits de l'homme et de la justice.

## APRÈS LA GUERRE

Robert Badinter entreprend des études supérieures en droit et en lettres à l'université de Paris, avant de poursuivre sa formation à l'université Columbia, à New York. De retour en France, il choisit la profession d'avocat et s'inscrit au Barreau de Paris. Dans les années 1950 et 1960, il construit progressivement sa carrière d'avocat tout en menant une activité universitaire. Il enseigne notamment le droit à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, où il devient professeur.

# UNE VIE

## SES AUTRES ACTIVITÉS

En parallèle de ses responsabilités politiques et institutionnelles, Robert Badinter poursuit également une carrière intellectuelle.

Il écrit plusieurs ouvrages et pièces de théâtre consacrés à la justice, à l'histoire et aux droits de l'homme. Ses livres, souvent inspirés par des affaires judiciaires ou par l'histoire de la peine de mort, contribuent à faire réfléchir le public sur les questions de justice et de morale.



Robert Badinter et François Mitterrand

**Badinter est l'une des grandes figures de la justice et de la politique française du XX<sup>e</sup> siècle.**

**Il a défendu les valeurs de justice, de liberté et de dignité humaine.**

## LE PROCÈS DE BOTEMS

En 1972, Robert Badinter participe au procès de Roger Bontems, impliqué dans une prise d'otages à la prison de Clairvaux au cours de laquelle deux personnes, un surveillant et une infirmière, sont tuées par son complice, Claude Buffet. Bien que Bontems n'ait pas lui-même commis les meurtres, il est condamné à mort puis exécuté.

Pour Robert Badinter, cette exécution constitue une profonde injustice. Elle marque un tournant décisif dans son engagement : il décide alors de consacrer une grande partie de son énergie à la lutte contre la peine de mort.

Il multiplie les plaidoyers, les prises de parole dans les médias et les écrits afin de dénoncer cette pratique et de convaincre l'opinion publique de la nécessité de son abolition.

## SON ENGAGEMENT

Robert Badinter est une figure majeure de la République française. Son combat pour l'abolition de la peine de mort a profondément marqué l'histoire du pays et demeure l'un des symboles les plus forts de l'avancée des droits humains en France.

Par son engagement constant en faveur de la justice, de la dignité humaine et des libertés fondamentales, notamment à travers son talent d'orateur et ses écrits, il a œuvré à construire une justice plus équitable et plus respectueuse des libertés individuelles.

Il s'éteint le 9 février 2024, à l'âge de 95 ans.

# SIMON BADINTER



La grand-mère, Simon, sa femme, Claude et Robert (ses fils)

## LES DÉBUTS

Simon Badinter est né en 1895 en Moldavie. Dès son enfance, il travaille dans le commerce du cuir. Il poursuit ensuite des études à la faculté de sciences économiques de l'université de Moscou, où il rencontre Charlotte Rosenberg, qu'il épouse.

En 1915, il est mobilisé pendant la Première Guerre mondiale avec le grade d'aspirant. Blessé en 1916, il reprend toutefois son poste en octobre de la même année, avant d'être démobilisé en 1917.

Il s'installe en France en 1919. Naturalisé français en 1927, il devient pelletier en gros à Paris. Avec Charlotte, il a deux fils, Claude né en 1925 et Robert, né en 1928.



Robert et sa famille puis des soldats allemands dans une rue de Paris à quelques jours d'intervalles

## EN FAMILLE

En 1940, au moment de l'offensive allemande, la famille Badinter quitte Paris pour Nantes, avant de regagner la capitale à l'automne de la même année.

Mais face aux discriminations antisémites Simon décide de partir pour Lyon, en zone sud, en juin 1941. Charlotte, Claude et Robert le rejoignent en décembre 1941, après avoir passé l'été en Normandie.

## LE DRAME

Le 3 février 1943, une rafle est organisée à l'UGIF au 12 rue Sainte-Catherine, à Lyon. Trente personnes présentes dans les locaux de l'UGIF (Union générale des Israélites de France), dont Simon sont arrêtées par les hommes de Klaus Barbie, surnommé «le boucher de Lyon».

Ce jour-là, Robert est envoyé par sa mère aux locaux de l'UGIF pour y chercher son père. À son arrivée, alors qu'il monte les escaliers, un homme en civil tente de l'empoigner.

Il réussit à se dégager et échappe de peu à la rafle en cours, qui conduit à l'arrestation de nombreuses personnes présentes sur les lieux.

Simon Badinter est d'abord interné quelques jours au fort Lamothe. Il est ensuite transféré au camp de Drancy, le 9 février, avant d'être déporté par le convoi n°53 vers le centre de mise à mort de Sobibor, en Pologne.

## AU COEUR DU CONVOI

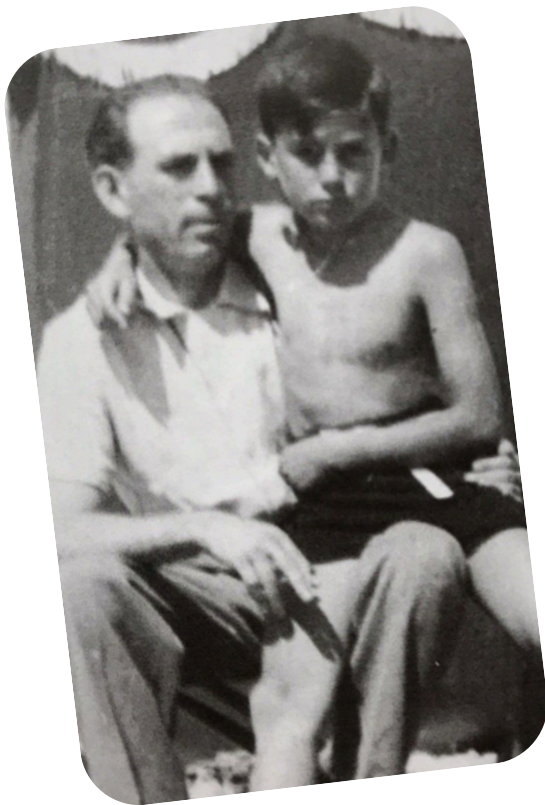
Lors du trajet du 53<sup>e</sup> convoi à destination de Sobibor, une scène marquante est rapportée par le survivant Sylvain Kaufmann, grâce aux précieuses informations de Philippe Boukara, du Mémorial de la Shoah.

Avec plusieurs compagnons, Sylvain Kaufmann parvient à s'évader en limant le plancher du wagon. Parmi les déportés, Simon Badinter, alors âgé de 48 ans, les encourage avec ces mots :

« Si j'avais vingt ans de moins, je ferais sans doute la même chose. »

Au total, quatre hommes réussissent à s'échapper du train.

Simon Badinter, quant à lui, est assassiné dès son arrivée en Pologne, comme la grande majorité des déportés de ce convoi.



Robert et son père

# L'INFLUENCE PATERNELLE

## UNE BLESSURE FONDATRICE DE SON COMBAT

### LE JOUR QUI A TOUT CHANGÉ

Toute sa vie, Robert Badinter conserve le souvenir incertain d'avoir entrevu le visage de son père dans l'entrebâillement d'une porte. Une image fugace et déchirante, comme l'écho d'un adieu impossible à retenir.

### LA PRISE DE CONSCIENCE

Ce jour-là, l'enfant qu'il est perd son innocence. Il comprend concrètement ce qu'est la haine antisémite : non plus des insultes sur les murs ou des humiliations à l'école, mais la violence du nazisme, capable de briser une famille en quelques heures.

La perte du père ne se limite pas, pour Badinter, à une épreuve personnelle : elle entraîne aussi l'effondrement d'une certaine vision du monde.

À la douleur du deuil s'ajoute la prise de conscience accablante d'un crime contre l'humanité, qui ébranle profondément ses repères et donne à sa souffrance une portée à la fois intime et universelle.

Ce choc, à la fois personnel et historique, constitue une rupture profonde dans son existence.

Ce traumatisme devient alors le moteur de toute sa vie. Confronté à la fragilité de la condition humaine et à l'arbitraire de la violence, il développe une conscience aiguë de l'injustice et de la nécessité de défendre la dignité de chaque individu.

L'épreuve qu'il traverse ne l'enferme pas dans la souffrance ; au contraire, elle se transforme en une force intérieure, une exigence morale qui guide ses engagements. Il comprend que face à la barbarie, seule la justice peut constituer une réponse légitime.

C'est cette conviction profonde qui oriente durablement son parcours. Refusant que la société reproduise la violence qu'elle condamne, il s'engage dans un combat pour une justice plus humaine.

Des décennies plus tard, cette même exigence le conduit à faire abolir la peine de mort en France, affirmant avec force que l'État ne doit jamais devenir à son tour un instrument de mort. Ainsi, de la blessure initiale naît un engagement universel en faveur des droits humains et de la dignité.

La disparition de son père ne s'est jamais effacée de sa mémoire ; elle s'impose comme un repère essentiel, une boussole morale qui oriente ses choix et alimente en profondeur son engagement.

### UN LIEN INDÉFECTIBLE

Lorsque Robert Badinter s'éteint le 9 février 2024, soit exactement 81 ans après l'arrestation de son père Simon, la portée symbolique de cette date est saisissante.

Comme si, à travers les décennies, le destin du fils venait rejoindre celui du père, dans un écho chargé de mémoire et de sens. Cette coïncidence semble sceller un lien jamais rompu, où l'ombre du père continue d'accompagner la voix et les combats du fils.

Elle rappelle avec force que la mémoire ne s'efface pas, qu'elle traverse le temps et nourrit les engagements les plus profonds. Ainsi, les luttes nées de la souffrance individuelle peuvent dépasser l'intime pour s'inscrire dans l'Histoire collective et contribuer à la transformer.



# SES COMBATS



# L'AVOCAT



## UN AVOCAT ENGAGÉ

Après des études de droit, il prête serment et devient avocat au Barreau de Paris, où il se spécialise rapidement en droit pénal.

Au cours des années 1960 et 1970, il se distingue par des plaidoiries remarquées lors de grands procès criminels. Son rôle est alors de défendre les accusés devant les juridictions pénales tout en veillant scrupuleusement au respect de leurs droits fondamentaux.

Grâce à son éloquence, à la rigueur de son raisonnement et à son engagement en faveur d'une justice plus humaine, Robert Badinter s'impose progressivement comme l'un des avocats les plus réputés en France.

Au cours de sa carrière, il intervient dans plusieurs affaires criminelles très médiatisées qui contribuent à renforcer sa notoriété et à faire évoluer le regard porté sur la justice pénale.



Robert Badinter

Certaines de ces affaires vont profondément marquer sa vie et influencer son combat pour une justice plus humaine. A travers ces procès il va notamment s'opposer à la peine de mort, une sanction appliquée en France à cette époque.

## LE PROCÈS DE ROGER BONTEMS

Le procès de Roger Bontems marque un tournant dans l'histoire judiciaire française, mais aussi dans le parcours de l'avocat Robert Badinter, qui en sort profondément et durablement transformé.

Roger Bontems est jugé aux côtés de Claude Buffet pour une prise d'otages sanglante à la prison de Clairvaux.

Si Buffet est reconnu comme l'unique auteur des meurtres, Bontems n'a pas directement tué. Pourtant, malgré l'absence de preuve de participation aux assassinats, les deux hommes sont condamnés à mort.

Robert Badinter, avocat de Bontems, plaide avec force pour éviter la peine capitale.

Il insiste sur le fait que son client n'a pas versé le sang et ne doit pas être exécuté pour un crime qu'il n'a pas commis. Mais sa plaidoirie ne suffit pas.

En novembre 1972, Roger Bontems est guillotiné.

Ce verdict agit comme un choc pour Badinter. Il considère cette exécution comme une injustice profonde et une faillite de la justice. Pour lui, ce procès révèle les dérives de la peine de mort, capable de frapper au-delà de la stricte responsabilité individuelle.

## L'EXECUTION

Badinter reviendra sur cet épisode dans son ouvrage *L'Exécution*, où il décrit avec précision et émotion l'exécution de Bontems et le traumatisme qu'elle a provoqué. Il y exprime sa conviction profonde : la peine de mort est une injustice irréversible.

Ce drame nourrit ensuite ses combats, notamment lors du procès de Patrick Henry, où il évoque cette erreur judiciaire pour convaincre les jurés de ne pas condamner à mort.

Ainsi, le procès Bontems dépasse le cadre d'un simple fait divers : il devient un moment fondateur dans le combat de Robert Badinter, qui mènera quelques années plus tard à l'abolition de la peine de mort en France.

# LE PROCÈS DE PATRICK HENRY



## UN TALENT ORATOIRE au service d'un procès contre la peine de mort

En 1977, la France est profondément marquée par l'enlèvement et le meurtre d'un enfant, une affaire qui suscite une immense émotion et une forte demande de justice de la part de l'opinion publique.

L'accusé, Patrick Henry, est rapidement jugé, et la peine de mort est largement envisagée.

Malgré ce contexte tendu, Robert Badinter accepte d'assurer sa défense. Lors du procès, il prononce une plaidoirie marquante dans laquelle il reconnaît la gravité du crime, mais refuse que la justice réponde à la violence par une mise à mort.

Il insiste sur le rôle des jurés, appelés à décider de la vie ou de la mort d'un homme qu'ils ne connaissent pas pleinement, et dénonce la peine capitale comme une forme de vengeance plutôt que de justice.

D'autres intervenants soutiennent cette position, comme André Lwoff ou Jacques Léauté, qui remettent en question l'efficacité de la peine de mort. Selon eux, celle-ci ne remplit pas les fonctions essentielles d'une peine : elle ne permet ni l'amendement du condamné, ni une véritable exemplarité, ni une réponse juste à la faute commise.



Au cours du procès, les éléments à charge confirment la culpabilité de Patrick Henry, notamment grâce aux rapports médico-légaux.

L'avocat général requiert la peine de mort, tandis que la défense plaide la pitié et insiste sur l'absence de préméditation du crime.

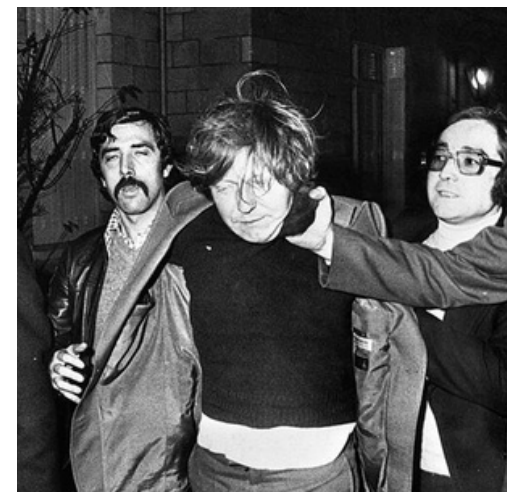
Finalement, malgré la pression de l'opinion publique, le jury refuse de condamner Patrick Henry à mort : il est reconnu coupable et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce verdict, rendu à une voix près, constitue un tournant majeur.

Cette affaire devient ainsi un moment clé dans le combat de Robert Badinter contre la peine de mort. Elle illustre la puissance de la parole judiciaire et montre comment une plaidoirie peut influencer à la fois la justice et la société, en faisant évoluer les mentalités vers une justice plus humaine.

Lors du procès de Patrick Henry, Robert Badinter ne se contente pas d'argumenter juridiquement : il construit une véritable démonstration morale et humaine, capable de toucher à la fois la raison et les émotions des jurés. Son discours, à la fois clair, structuré et profondément humaniste, invite à la réflexion plutôt qu'à la condamnation immédiate.

Par des formules marquantes et des questions directes adressées aux jurés, il les place face à leur responsabilité, notamment lorsqu'il leur demande s'ils peuvent décider de donner la mort.

Sa capacité à opposer justice et vengeance, tout en reconnaissant la gravité du crime, renforce sa plaidoirie. Ainsi, son éloquence ne vise pas seulement à défendre un accusé, mais à faire évoluer les consciences et à promouvoir une vision plus humaine de la justice.



Patrick Henry

# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT



«A la barbarie du crime ne doit pas répondre la "barbarie" du châtement»

Robert Badinter l'homme qui a mis fin à la peine de mort

## SON ENGAGEMENT

En tant qu'avocat, Robert Badinter a défendu de nombreux condamnés à mort (comme Patrick Henry), ce qui l'a confronté directement à l'horreur de la peine capitale. Il a vu que la justice pouvait se tromper et condamner des innocents, renforçant sa détermination à militer contre la peine de mort.

Son père, parce qu'il était juif a été victime de persécutions, pendant la Seconde Guerre mondiale, ce qui a marqué profondément Robert Badinter et nourri son sens de la justice et son humanisme.

Ces expériences l'ont poussé à transformer ses convictions en action politique, en défendant l'abolition devant le Parlement. Son engagement repose sur des raisons morales refusant toute violence légalisée.

## SON DISCOURS

Robert Badinter, ancien avocat et ministre de la Justice sous François Mitterrand de 1981 à 1986, a prononcé son discours le 17 septembre 1981. S'en sont suivis deux jours de débats qui ont débouché sur l'abolition de la peine de mort le 18 septembre 1981.

## LE CONTEXTE POLITIQUE

Après la Seconde Guerre mondiale, la question des droits de l'Homme devient un enjeu central. La France se retrouve alors sous pression, d'autant plus que de nombreux pays occidentaux ont déjà aboli la peine de mort avant elle. De plus La Convention européenne des droits de l'Homme veut interdire la peine de mort pour les États souhaitant faire partie de l'UE (l'interdiction est fortement recommandée à partir de 1983) et la France motive cette décision grâce à ses nombreux débats et son engagement moral.

François Mitterrand soutient activement l'engagement de Robert Badinter contre la peine de mort. Divers arguments sont alors évoqués comme l'inefficacité dissuasive et la nécessité de rompre avec des pratiques archaïques.

« J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France. »

## L'IMPACT

En raison de son engagement, Robert Badinter et sa famille vivent dans un climat constant d'insécurité et de peur.

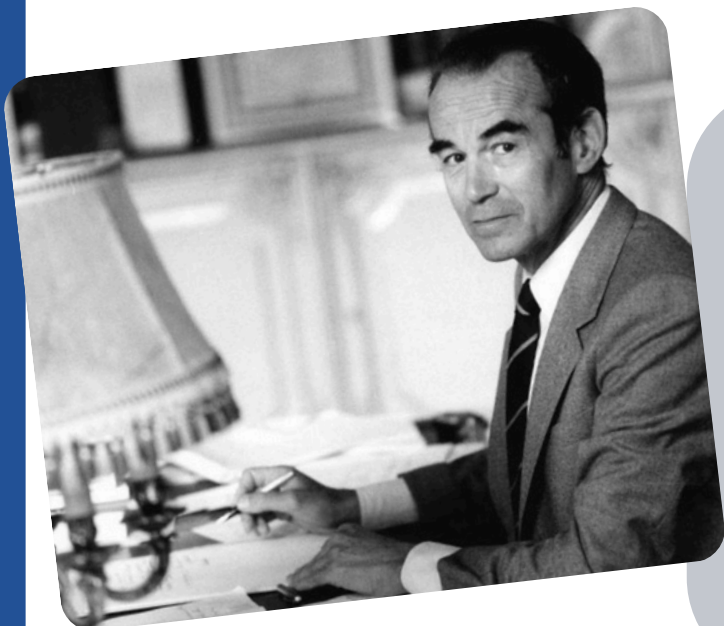
Cependant, son combat a également eu des répercussions à l'échelle nationale, divisant profondément la société, alors qu'une majorité de Français restait favorable à la peine de mort.

La vie politique est elle aussi marquée par de vives tensions : certaines personnalités accusent François Mitterrand et son garde des Sceaux d'imposer leurs réformes et leur vision du pays.

Par ailleurs, une partie de la population redoute une hausse de la criminalité.

Malgré ces oppositions, l'action du ministre de la Justice contribue à renforcer l'image internationale de la France.

«La peine de mort retient l'Homme dans ses passions extrêmes.»



# LES DROITS FONDAMENTAUX

## Un combat pour les droits fondamentaux et la dépénalisation de l'homosexualité

Robert Badinter a aussi marqué l'histoire par son combat pour les droits humains.

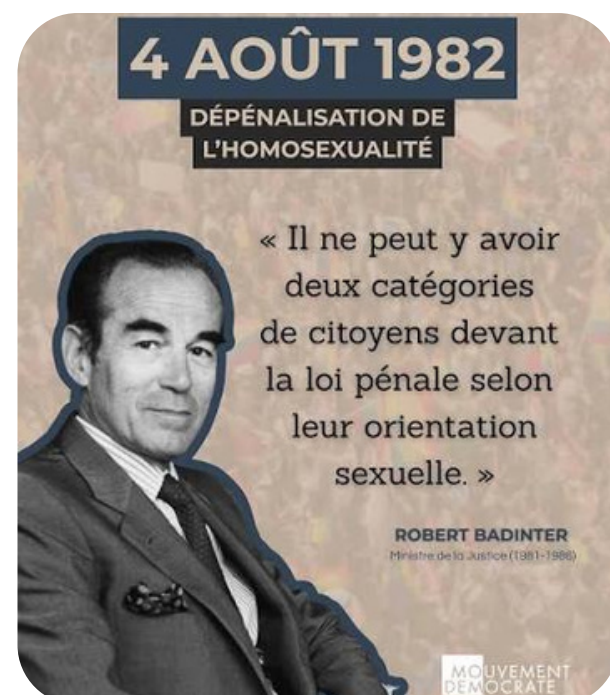
### LA DÉPÉNLISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ

Parmi ses combats, auxquels nous sommes particulièrement sensibles, figure la dépénalisation de l'homosexualité, qui occupe une place centrale.

Jusqu'au début des années 1980, l'homosexualité reste en partie pénalisée en France, exposant les personnes concernées à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Cette situation, profondément injuste et discriminatoire, suscite l'indignation et la colère de très nombreux militants, dont Robert Badinter, qui s'engage résolument en faveur d'une évolution de la loi.

Devenu ministre de la Justice, il joue un rôle déterminant dans la suppression de ces dispositions en 1981. Cette réforme met fin à une discrimination légale et constitue une avancée majeure pour les droits humains, marquant un tournant décisif dans l'histoire sociale et juridique de la France.



### AUJOURD'HUI

Robert Badinter laisse un héritage de liberté et de respect des droits humains. Son combat pour l'égalité, notamment en faveur des droits des homosexuels, reste un symbole fort dans notre société.

«l'homosexualité ne doit entraîner sous aucune forme une inégalité ou une discrimination quelconque»

1981 est l'année de la dépénalisation

# UNE JUSTICE AU SERVICE DE L'HUMANITÉ



## UNE VOIX POUR LA DIGNITÉ

En plus de défendre des accusés dans de grands procès criminels, Robert Badinter s'engage profondément pour les droits des personnes détenues, refusant que la justice soit guidée par la peur, la haine ou l'esprit de vengeance.

Il place au cœur de son action une conviction essentielle : toute personne, quelle que soit sa faute, doit être traitée avec dignité.

Cet engagement le conduit notamment à dénoncer les conditions de détention indignes dans les prisons françaises.

Il milite pour une justice qui ne se limite pas à punir, mais qui respecte l'humanité des détenus et favorise leur réinsertion. Pour lui, la prison ne doit jamais être un lieu d'humiliation ou d'abandon, mais un espace où les droits fondamentaux continuent d'être garantis.

À travers ses prises de position et ses plaidoiries, Badinter affirme que la justice doit protéger l'être humain avant tout, et non se contenter de répondre à des préjugés ou à des réflexes répressifs.

Cette parole, à la fois claire, et profondément humaniste, invite les juges comme l'opinion publique à réfléchir au sens même de la peine et à la responsabilité de la société envers ceux qu'elle condamne.

Ces combats s'inscrivent pleinement dans son parcours et témoignent d'une vision exigeante et universelle de la justice : une justice qui ne renonce jamais à l'humanité, même face à la faute.

## L'HUMANISATION DES PRISONS

Robert Badinter ne s'est pas seulement engagé pour une justice plus équitable dans les tribunaux : il a aussi œuvré concrètement pour améliorer les conditions de vie des personnes détenues.

Convaincu que la prison ne doit jamais priver un individu de sa dignité, il a défendu une approche plus humaine du système pénitentiaire.

Parmi ses actions majeures, il s'est attaché à renforcer le droit à l'éducation en détention. Pour lui, l'accès au savoir est essentiel pour permettre aux détenus de se reconstruire et de préparer leur réinsertion.

Il encourage ainsi l'instruction en prison, considérant que la peine ne doit pas condamner à l'ignorance ou à l'exclusion durable.

Il s'est également mobilisé pour maintenir les liens familiaux, en facilitant les visites et en améliorant leurs conditions. Robert Badinter estimait que ces liens sont fondamentaux pour l'équilibre des détenus et pour leur retour à la société.

Préserver la relation avec les proches permet de lutter contre l'isolement et de redonner une perspective d'avenir.

Dans le même esprit, il s'oppose à des pratiques qu'il juge dégradantes, comme le port obligatoire de l'uniforme carcéral. Il défend l'idée que les détenus doivent conserver une part de leur identité et ne pas être réduits à leur statut de prisonniers.

Cette position s'inscrit dans une volonté plus large de reconnaître chaque détenu comme une personne à part entière.

À travers ces réformes et prises de position, Badinter affirme une vision forte : la prison doit certes sanctionner, mais elle ne doit jamais humilier. Elle doit au contraire préparer l'avenir, en respectant les droits fondamentaux et en offrant des perspectives de réinsertion.

# FANNY LAINÉ MAGISTRATE L'HÉRITAGE BADINTER



Le 2 février, notre classe a eu l'honneur d'accueillir au lycée Fanny Lainé, magistrate actuellement première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris, venue nous parler de Robert Badinter, figure emblématique qu'elle admire profondément.

Elle est née en 1981 — année de l'abolition de la peine de mort — elle a elle-même souligné avec humour ce « signe du destin », comme si son parcours était déjà placé sous l'héritage de Badinter.

Major de sa promotion à l'École Nationale de la Magistrature, elle incarne aujourd'hui une magistrature exigeante et engagée.

Au cœur de son intervention, elle a mis en avant les valeurs défendues par Badinter : la dignité humaine, le refus de la vengeance et une justice fondée sur le respect des droits fondamentaux.

Elle nous a expliqué que ces principes ne sont pas seulement ceux d'un homme, mais qu'ils sont aujourd'hui largement partagés par l'ensemble des magistrats et des avocats.

L'hommage vibrant rendu à Badinter au Panthéon par ces deux corps de métier en est d'ailleurs une illustration forte, témoignant de l'empreinte durable de son combat dans le monde judiciaire.

Cette réflexion a été prolongée par une analyse plus large de l'œuvre de Badinter. Avocat, puis garde des Sceaux, il a profondément transformé la justice française. Son combat emblématique pour l'abolition de la peine de mort en 1981 constitue une rupture historique majeure, affirmant que l'État ne peut être un instrument de mort.

Mais son action ne se limite pas à l'abolition de la peine de mort.



Fanny Lainé, magistrate

Robert Badinter contribue à transformer en profondeur la justice française en renforçant les droits des victimes, en améliorant les conditions de détention des prisonniers, en supprimant certaines juridictions d'exception et en luttant contre les lois discriminatoires. Ces différentes réformes participent à l'émergence d'une justice plus équitable et plus humaine.

Son engagement se prolonge ensuite au Conseil constitutionnel, où il œuvre à la protection des libertés fondamentales et affirme le rôle du juge comme garant de l'État de droit.

Visionnaire, il ouvre la voie à une justice plus accessible, notamment en permettant aux citoyens de contester des lois jugées injustes.

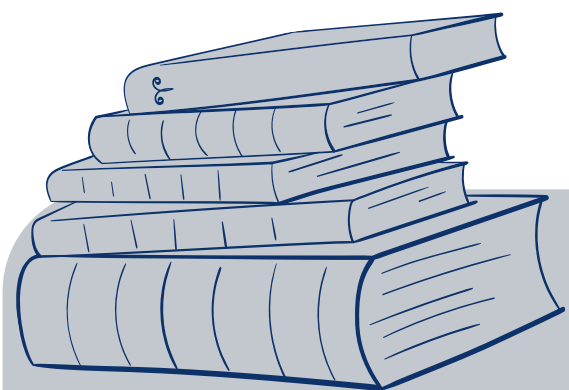
Ainsi, cette rencontre nous a permis de comprendre que la justice ne se réduit pas à l'application stricte de la loi : elle repose aussi sur des valeurs, des convictions et une certaine idée de l'humanité.

Pour Robert Badinter, la justice ne doit pas seulement punir, mais aussi comprendre, réparer et favoriser la réinsertion.

Au-delà de ses fonctions, il laisse un véritable héritage moral. Marqué par une histoire personnelle tragique, il transforme la souffrance en combat universel.

Sa trajectoire incarne une conviction forte : la justice n'a de sens que si elle demeure profondément humaine.

Son entrée au Panthéon vient consacrer cet engagement et rappeler que le droit peut être un moteur de progrès. Aujourd'hui encore, son message reste d'une grande actualité : rendre justice, c'est avant tout refuser la barbarie.



# SON OEUVRE LITTÉRAIRE

## L'EXÉCUTION

Publié en 1978, à la suite de son expérience directe des procès conduisant à des condamnations à mort, cet ouvrage plonge au cœur du mécanisme des exécutions en France et met en lumière les profondes tensions qu'elles suscitent.

Au centre du récit se trouve l'affrontement entre la loi et la conscience morale. Robert Badinter y dévoile avec précision les rouages du système judiciaire, tout en donnant à voir les conséquences humaines de la peine capitale.

À travers cette analyse, il fait émerger une conviction forte : la peine de mort ne peut être conciliée avec le respect de la dignité humaine et constitue, en elle-même, une impasse morale.

## L'ABOLITION

Publié en 1981, dans le contexte du débat parlementaire sur la suppression de la peine de mort en France, cet ouvrage retrace le cheminement à la fois juridique et philosophique qui a conduit à son abolition.

Le cœur du texte réside dans le récit d'un combat : celui mené contre la peine capitale, mais aussi celui d'une société en mutation, qui tend vers davantage d'humanité et de justice. Robert Badinter y met en lumière les évolutions des mentalités et les résistances rencontrées.

À travers cet essai, il souligne que le progrès d'une société se mesure au respect qu'elle accorde aux droits fondamentaux et l'abolition de la peine de mort en constitue une étape décisive.

**Ses écrits reflètent son engagement profond pour les valeurs de justice, de dignité humaine et de liberté.**

# BADINTER L'ÉCRIVAIN

## IDISS

Publié en 2018, cet ouvrage, plus intime et moins connu que ses écrits juridiques, occupe une place particulière dans l'œuvre de Robert Badinter. À travers le récit de la vie de sa grand-mère, Idiss, il livre un hommage profondément émouvant à cette figure fondatrice.

Le livre mêle récit personnel, mémoire familiale et réflexion, retraçant le destin d'une femme marquée par l'exil et les épreuves. Mais au-delà de l'histoire, c'est surtout l'amour et l'admiration que Robert Badinter lui porte qui traversent chaque page. Idiss incarne pour lui la dignité, le courage et la résilience, et son souvenir nourrit son engagement.

À travers ce portrait, Badinter rappelle que derrière chaque histoire, chaque décision, il y a des vies, des visages, des liens. Le message est clair : la justice ne peut être seulement une affaire de lois, elle doit aussi être guidée par l'humanité, l'empathie et la mémoire des parcours individuels.

## CONTRE LA PEINE DE MORT

Publié en 1982, cet ouvrage se présente comme un texte engagé qui rassemble et structure différents arguments moraux, philosophiques et juridiques qui s'opposent à la peine de mort.

Robert Badinter y défend une conviction sans équivoque : l'exécution d'un être humain ne saurait constituer une réponse légitime au crime. À travers une démonstration rigoureuse, il met en évidence les contradictions d'une justice qui prétend protéger la vie tout en la supprimant.

Le message est clair : la peine capitale est à la fois inhumaine, inefficace et fondamentalement incompatible avec la mission même de la justice et de l'État.

## CONDORCET

Publié en 1989, cet ouvrage, écrit à deux mains avec Elisabeth Badinter, rend hommage au philosophe et homme politique Nicolas de Condorcet, grande figure des Lumières et ardent défenseur des droits humains.

À travers ce livre, les auteurs mettent en lumière une pensée profondément tournée vers le progrès : celui de l'éducation, de l'égalité et de la justice. Condorcet y apparaît comme un symbole de confiance dans la raison et dans la capacité des sociétés à s'améliorer.

Cet hommage résonne d'autant plus fortement aujourd'hui que Robert Badinter repose au Panthéon, dans la salle dite de Condorcet, établissant ainsi un lien symbolique entre leurs combats et leurs idéaux communs.

Le message est clair : l'héritage des Lumières, fondé sur la défense des droits fondamentaux et de la liberté, demeure essentiel pour éclairer les sociétés contemporaines et guider leur conception de la justice.

# QUAND LE THÉÂTRE RENCONTRE LE DROIT

Au cours de sa vie, Robert Badinter a écrit de nombreuses pièces de théâtre avec pour thèmes les combats qu'il a menés ou des événements qui l'ont marqué. Il en publiera seulement trois, qu'il compilera par la suite dans un recueil nommé Théâtre I.

## «C.3.3»

Écrite en 1995, *C.3.3* retrace le destin d'Oscar Wilde, condamné par la justice victorienne en raison de son homosexualité.

À travers cette pièce, Robert Badinter met en lumière la brutalité d'un système judiciaire marqué par les préjugés et l'intolérance. Il donne à voir une justice qui, loin de protéger, humilie et condamne, révélant ainsi la violence institutionnelle de l'époque.

La pièce dénonce avec force l'inhumanité de la peine et interroge le rôle de la justice face aux libertés individuelles.

Comme l'exprime cette phrase marquante :

« Le plus terrible dans la prison, ce n'est pas qu'elle vous brise le cœur, mais qu'elle le change en pierre. »



Oscar Wilde



Pierre Laval et René Bousquet

## «CELLULE 107»

Écrite en 2023, *Cellule 107* prolonge la réflexion de Robert Badinter sur la justice et la peine de mort. À travers une scène imaginaire, il donne vie à un échange entre Pierre Laval et René Bousquet, durant la nuit précédant l'exécution de Laval.

Dans cette pièce, Badinter cherche à imaginer ce que ces deux hommes ont pu se dire à ce moment décisif, interrogeant à la fois leur responsabilité et le sens de la justice.

Au-delà de la reconstitution, l'auteur porte un regard critique sur ce procès, qu'il qualifie :

« (d')humiliation pour la justice française », estimant que Laval « a été jugé dans des conditions que ne font pas honneur à la justice »

À travers cette œuvre, Badinter rappelle que même face aux crimes les plus graves, la justice doit rester fidèle à ses principes et refuser toute forme d'abaissement.

## «LES BRIQUES ROUGES DE VARSOVIE»

Quelques années plus tard paraît *Les briques rouges de Varsovie*, une pièce qui se déroule pendant l'insurrection du ghetto de Varsovie, en mai 1943.

À travers cette œuvre, Robert Badinter s'inscrit dans un travail d'histoire et de mémoire. Il évoque, à travers la pièce, la disparition de son père, déporté et assassiné, mais aussi la nécessité de préserver la mémoire de toutes les victimes de la Shoah.

La pièce s'appuie sur une symbolique forte, comme en témoigne cette phrase :

« Ces morceaux de brique sont des fragments du mur qui entourait le ghetto de Varsovie, dont rien ne subsiste, hormis les souvenirs de quelques survivants et les écrits des contemporains. »

Au-delà du souvenir, Robert Badinter met en lumière les mécanismes d'oppression mis en place par le régime nazi, notamment la manière dont il manipulait les administrations polonaises et juives pour organiser la persécution et l'extermination.

À travers cette pièce, il rappelle l'importance de transmettre cette mémoire et de comprendre les rouages qui ont rendu possible une telle tragédie.

# LA RECONNAISSANCE



# SA PANTHÉONISATION

## L'ANNONCE

Le 9 février 2024, Robert Badinter s'est éteint, laissant une empreinte majeure dans l'histoire de la justice française.

Avocat et garde des Sceaux, il demeure indissociable du combat pour l'abolition de la peine de mort, adoptée en 1981, qui incarne son engagement en faveur de la dignité humaine et des droits fondamentaux. En hommage à cette œuvre, le président Emmanuel Macron a annoncé son entrée au Panthéon.

Cette panthéonisation, s'est déroulée le 9 octobre 2025 et revêt une forte portée symbolique : elle coïncide avec l'anniversaire de la promulgation de la loi abolissant la peine de mort, rappelant ainsi la force et l'actualité de son héritage.

## LE TOMBEAU

Robert Badinter est entré au Panthéon de manière symbolique. Sa famille a en effet choisi de ne pas procéder au transfert de sa dépouille.

Un cénotaphe – monument funéraire élevé à la mémoire d'un défunt sans en abriter le corps – a été ainsi érigé pour lui rendre hommage. Ce geste a permis de consacrer sa place parmi les grandes figures de la République, tout en respectant la volonté de ses proches.

## LE DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

La cérémonie d'hommage à Robert Badinter s'est ouverte à 18h30, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Présidée par Emmanuel Macron, elle a débuté par un cortège solennel remontant la rue Soufflot jusqu'au Panthéon, dans une mise en scène sobre et symbolique.

Plusieurs comédiens, dont Philippe Torreton et Sandrine Bonnaire, ont ensuite lu des textes de Robert Badinter ainsi que des œuvres qu'il appréciait, donnant à entendre les grandes lignes de son engagement.

La dimension musicale a été marquée par l'interprétation de « *L' Assassin assassiné* » par Julien Clerc, chanson écrite avec Jean-Loup Dabadie, en écho à son combat contre la peine de mort.

L'un des moments les plus marquants de la cérémonie a été l'hommage rendu par les magistrats et les avocats. Par leur présence et leurs prises de parole, ils ont salué non seulement une figure majeure du droit, mais aussi un homme qui a profondément transformé leur profession.

Ils ont rappelé son exigence, son courage et son rôle déterminant dans l'abolition de la peine capitale, soulignant l'héritage durable qu'il laisse à la justice française.

Le président de la République a ensuite prononcé un discours revenant sur son parcours et son engagement.

La cérémonie s'est conclue par une projection sur la façade du Panthéon du poème « Au Panthéon, la voix se lève : Hommage à Robert Badinter ».

Au-delà de l'hommage officiel, la cérémonie a rappelé que l'entrée de Robert Badinter au Panthéon ne relève pas seulement du symbole. Elle inscrit son engagement dans une mémoire vivante : celle d'une justice fidèle à ses principes, d'un refus constant de la peine de mort, et d'un héritage appelé à se transmettre.

À l'occasion du 9 octobre 2025, plusieurs événements accompagnent l'entrée au Panthéon de Robert Badinter, mettant en lumière son combat pour la justice.

Une exposition au Panthéon de Paris retrace son parcours et son engagement.



# UNE PAROLE ENGAGÉE, UN ORATEUR HORS PAIR

## SUR LA PEINE DE MORT

"Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, il n'y aura plus, pour notre honte commune, des exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises."

"Il n'y a pas de justice sans respect de la vie humaine. La justice qui tue n'est pas la justice, elle n'est que la vengeance légalisée."

"Utiliser contre les terroristes la peine de mort, c'est, pour une démocratie, faire sienne les valeurs de ces derniers."

## SUR LA SHOAH

Lors de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Rafle du Vélodrome d'Hiver en 1992, marquée par les sifflets visant François Mitterrand en raison de son refus de reconnaître la responsabilité de l'État français, Robert Badinter indigné par cette rupture du recueillement, s'exclama :

"Je me serais attendu à tout éprouver, sauf le sentiment que j'ai ressenti il y a un instant, et que je vous livre avec toute ma force d'homme : vous m'avez fait honte ! Vous m'avez fait honte, en pensant à ce qui s'est passé là."

Il y a des mots où il est dit : "Les morts vous écoutent !" Croyez-vous qu'ils écoutent... ça ? Je ne demande rien, aucun applaudissement. Je ne demande que le silence que les morts appellent. Taisez-vous !

Quittez à l'instant ce lieu de recueillement. Vous déshonorez la cause que vous croyez servir."

"Le négationnisme est l'une des pires entreprises de faussaires de l'histoire. Tout à coup, cela voudrait dire qu'il n'y a plus de morts, qu'il n'y a plus d'assassins, que les juifs morts sont morts pour rien, morts par hasard." "Pour moi, jusqu'à la fin de mes jours, jusqu'à mon dernier souffle, je me battrai contre vous et vos semblables. Vous serez toujours des faussaires de l'histoire"

## SUR LA LAÏCITÉ

Au moment de l'assassinat de Samuel Paty

"C'est donc de cette laïcité que je veux aujourd'hui vous parler."

La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté car la laïcité permet à chacun de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, selon sa conviction.

La laïcité dans notre République, c'est aussi l'égalité entre toutes les religions. Il n'existe pas dans la République de religion d'État ou de religion officielle. Elle les reconnaît toutes et n'en privilégie aucune.

La laïcité de notre République, c'est enfin la fraternité, parce que tous les êtres humains, femmes ou hommes, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions, méritent une égale considération et appellent un même respect.

C'est pourquoi en France, l'École de la République est laïque car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forgent les esprits libres et ouverts au monde.

Honorons donc la mémoire de Samuel Paty, héros de la laïcité."

## SUR LA VIE

"Le départ fait partie de l'ordre de la vie. Moi, j'ai toujours considéré que la mort faisait partie de la vie. Et j'ai là-dessus une vision très précise. Je pense que le souvenir ou l'idée de la mort ne doivent jamais prévaloir sur la vie elle-même, que la vie est plus forte que la mort."

Et je me souviens : la première fois que j'ai été à Auschwitz, c'était il y a très longtemps, c'était en 1956. C'était le printemps. J'étais allé là parce que c'était un devoir à mes yeux, de mémoire et de piété. Et il n'y avait personne, à l'époque, qui visitait les camps de concentration. Je suis resté longtemps et là, à l'entrée, les nazis ont tout fait sauter au moment où ils sont partis, à l'entrée, là où il y avait les blocs de béton des chambres à gaz et des crématoires de jadis, entre les interstices des blocs de béton, j'ai vu des petites fleurs qui avaient poussé et je suis resté longtemps à les regarder et je me suis penché, j'en ai cueilli deux. Et le soir même, quand je suis revenu à l'hôtel, j'ai écrit à ma mère et je lui ai envoyé ces fleurs en lui disant : "J'ai compris, en regardant ça, que la vie était toujours plus forte que la mort. Et dorénavant, c'est ainsi que je vivrai et que je raisonnerai. La vie est plus forte que la mort".